

# *SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE*

## *CGT, CFDT, CGT-FO et SUD*

---

### **Compte rendu de la réunion technique du 9 décembre 2005**

---

Cette réunion fait suite à celle du 18 octobre où tous les sujets n'avaient pu être traités. Les questions défrichées ce jour seront ensuite discutées lors d'une rencontre formelle avec la direction, vraisemblablement le 21 décembre.

#### **Problème de paie des enquêteurs**

Des retards dans la paie ont été constatés ce mois-ci (paie de novembre) dans certaines DR. Ils sont dus à des confusions des Trésoriers payeurs généraux de certains départements, les sommes servant à la paie des enquêteurs ayant été amputées, croyant qu'elles servaient à du fonctionnement.

Les contacts ont été pris par les SAR des DR. Ils devraient être réglés dans les tous prochains jours.

Concernant la mise en paiement de janvier (paie de décembre) : une nouvelle manière de traiter le budget de l'état (mise en place de la Loi Organique des Lois de Finance -LOLF) va se mettre en place au 1<sup>er</sup> janvier 2006 et il est possible que cela crée des problèmes sur la date de versement en janvier.

#### **Nous avons demandé :**

-qu'une lettre accompagnant le bulletin de salaire soit jointe, à destination des banques des enquêteurs, afin que ceux-ci puissent plus facilement négocier avec elles, de façon à éviter les agios.

-qu'au-delà de quelques jours de retard, un paiement par chèque d'au moins une partie de la paie soit envisagé.

La première demande a été actée. Pour la deuxième, cela ne semble pas être évident : il faudra que le plafond habituel de la régie d'avance (en général peu remplie à cette période de l'année) puisse être dépassée. Une consigne nationale a demandé que les SAR prennent contact avec les TPG.

Nous demandons que des contacts avec la Comptabilité Publique soient également pris au niveau national.

#### **Actualisation de la note sur les bogues informatiques**

En préambule, Paul Jansolin annonce l'arrivée pour le 1<sup>er</sup> trimestre des nouveaux ordinateurs. Pour notre part, nous regrettons que dans le cadre des nouveaux marchés ministériels, il ait été impossible de faire tester ces ordinateurs par les enquêteurs. Le travail ergonomique est une tradition forte à l'Insee, et il doit comprendre les enquêteurs. Ce n'est pas le cas ici.

Concernant les bogues : il est acquis que lorsqu'une enquête est stoppée pour cause de bogue, elle est rémunérée totalement. Et sera rémunérée totalement lorsqu'elle sera à nouveau réalisée dans les conditions techniques normales.

Le premier problème est pour l'indemnisation de la journée de travail perdue par un enquêteur lorsqu'un bogue survient.

Nous demandons, à l'instar de ce qui s'est fait pour la collecte des prix une indemnisation correcte de l'incident. Elle correspondrait en gros au temps passé au téléphone pour régler le bogue avec la DR, au temps pris pour annuler les rdv et en reprendre d'autres, ainsi que la journée rendue « libre », mais pour laquelle l'enquêteur n'aura pas pu prendre ses dispositions pour un autre travail éventuel.

Le deuxième problème est l'échange d'ordinateur : la direction ne voulait pas l'indemniser en tant que tel, alors que pour certains enquêteurs il peut prendre une journée de déplacement. Et dans la plupart des cas, il prend au minimum une demi-journée.

Nous demandons qu'une étude soit faite afin que l'échange d'ordinateur se fasse par un transporteur. La direction ne peut répondre sur ce sujet : si cela est possible, cette solution sera favorisée.

Nous ne sommes pas arrivés à nous mettre d'accord sur le reste de la discussion.

Paul Jansolin fera donc trois propositions :

-indemniser 18€ lors d'un bogue affectant une journée de travail ;

-indemniser 18€ lors d'un bogue affectant une journée de travail + rémunérer 4 heures lorsqu'il y a un déplacement de l'enquêteur pour l'échange d'ordinateur ;

-rémunérer les 4 heures, mais avec une indemnisation plus forte pour la journée perdue et le temps passé à régler les conséquences du bogue.

**Dégroupage total:** nous avons demandé que l'Insee étudie la possibilité que ses transmissions soient possibles dans le cas d'abonnement à tout opérateur. Et qu'en attendant cela, une indemnisation vienne compenser le coût de l'abonnement France Télécom pour tous les enquêteurs qui choisiraient le dégroupement. Nous rajoutons que, dans le contexte actuel, il nous paraît aberrant qu'un employeur public contraigne ses salariés à un choix d'opérateur, et que cela pourrait bien être considéré comme une distorsion de concurrence...

La direction annonce sa volonté de rendre possibles les transmissions dans tous les cas (une étude d'un an sera nécessaire !) mais refuse d'entendre parler d'une indemnisation.

## **Problèmes sur les transmissions**

Ce problème n'étant pas sur le point d'être réglé, et étant donné que le travail des informaticiens est rendu difficile lorsque les incidents ne sont pas répertoriés, nous demandons qu'une fiche d'incident soit remplie par les enquêteurs lorsque ceux-ci ont des problèmes de transmission (connexion, coupure lors de la transmission...). Cette fiche pourrait être présentée lors des séances de formations de nouveaux ordinateurs. Nous avons demandé une indemnisation pour un certain nombre de fiches remplies.

Ne cachons pas que l'idée de la fiche est acceptée, mais l'idée de son indemnisation, même minime, pas vraiment !

Pourtant, la pénalisation financière est souvent la meilleure façon d'activer l'administration pour accélérer les réparations...

## **EEC + module ad hoc + complémentaire**

Les premières formations ont eu lieu : elles révèlent l'impossibilité de faire le tirage kish pour la complémentaire si on n'a pas validé le reste du questionnaire (le module ad hoc est intégré dans l'enquête). Cela serait difficile à gérer : la direction a pris note et a promis de résoudre le problème avant l'enquête. *Nous avons appris depuis que le problème est résolu : on peut faire le module ad hoc avec un proxy.*

## **EEC nouveaux logements**

En cas de zone nouvellement construite, le relevé, numérotation, et saisie des nouveaux logements n'est pas correctement payé. Il est forfaitaire alors que le nombre de logements à lister peut être très grand. De nouvelles propositions vont être faites par la direction.